

# Vivre à ARBOYS EN BUGEY

Bulletin d'informations municipal • janvier 2024 • [arboysenbugeys.com](http://arboysenbugeys.com)

*Nous vous souhaitons  
une bonne et  
heureuse année !*



**VIE CIVIQUE**  
Recensement  
de la population

P.8

**DÉCRYPTAGE**  
Eau et  
assainissement

P.9

**HOMMAGE À...**  
Pierre Jacob,  
Saint-Bois

P.19



# L'ÉDITO du maire

Bien chers tous,

J'ai l'impression que j'écrivais mon précédent édito hier matin, avec la sensation que le temps passe de plus en plus vite alors qu'il s'égrène toujours à la même vitesse...

Dans l'édito du journal précédent, j'annonçais **2023 comme une année de réalisation**. En cela l'équipe municipale « employés et élus, avec l'appui de bénévoles » peut être fière du chemin parcouru, les plus gros chantiers ayant été réalisés.

Concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), les 4 premiers points (sur 6) de la 1<sup>ère</sup> tranche sont à ce jour réalisés. Il s'agit du parking à côté du foyer communal à Arbignieu, du parking de l'espace Charles Berger, de la rue de l'Étroit à Thoys, chacun de ces 3 points est doté d'une citerne enterrée de 120 m<sup>3</sup>, quant au 4<sup>ème</sup> point il s'agit de la plateforme des Sablières qui a été équipée d'une « bâche souple de 120 m<sup>3</sup>. Le 5<sup>ème</sup> point sur le terrain situé à l'intersection du chemin de Quatre Rues et de la montée des Revoirettes devrait être réalisé d'ici la fin de l'année voire au plus tard en début 2024, il sera doté d'une citerne enterrée de 120 m<sup>3</sup>. Seul le 6<sup>ème</sup> point, prévu chemin de Lachat, est reporté à 2024 pour raison administrative. Vous me permettrez de rappeler, s'il en était besoin, que l'ordre de réalisation de ces travaux est dicté par des règles bien définies concernant le degré de classement relatif à l'urgence de la protection des populations.

Concernant notre action relative aux économies d'énergie, après l'étude sur nos bâtiments réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain (SIEA), le chantier relatif à l'isolation du bâtiment « École - Mairie » a été mené à bien : isolation extérieure du bâtiment, isolation entre cave et classe du bas, mise en place de volets roulants, et quelques améliorations de confort.

Concernant le terrain multi-activités « City Stade », nous avons pu le mettre en œuvre et il est désormais ouvert à tous. Avec ses couleurs « gaies », l'équipement paraît bien perçu par nos concitoyens, donne envie à en croire son taux d'utilisation. Par rapport au dossier initial, nous l'avons agrémenté de 2 gradins et il sera enrichi d'un éclairage d'ici quelques semaines.

Concernant les réalisations d'amélioration du cadre de vie, nous avons entre autres acquis trois distributeurs de sacs pour les déjections canines et mis en place des toilettes sèches sur le parking près de la salle Preyboisé ainsi que dans la cour de l'espace Charles Berger.

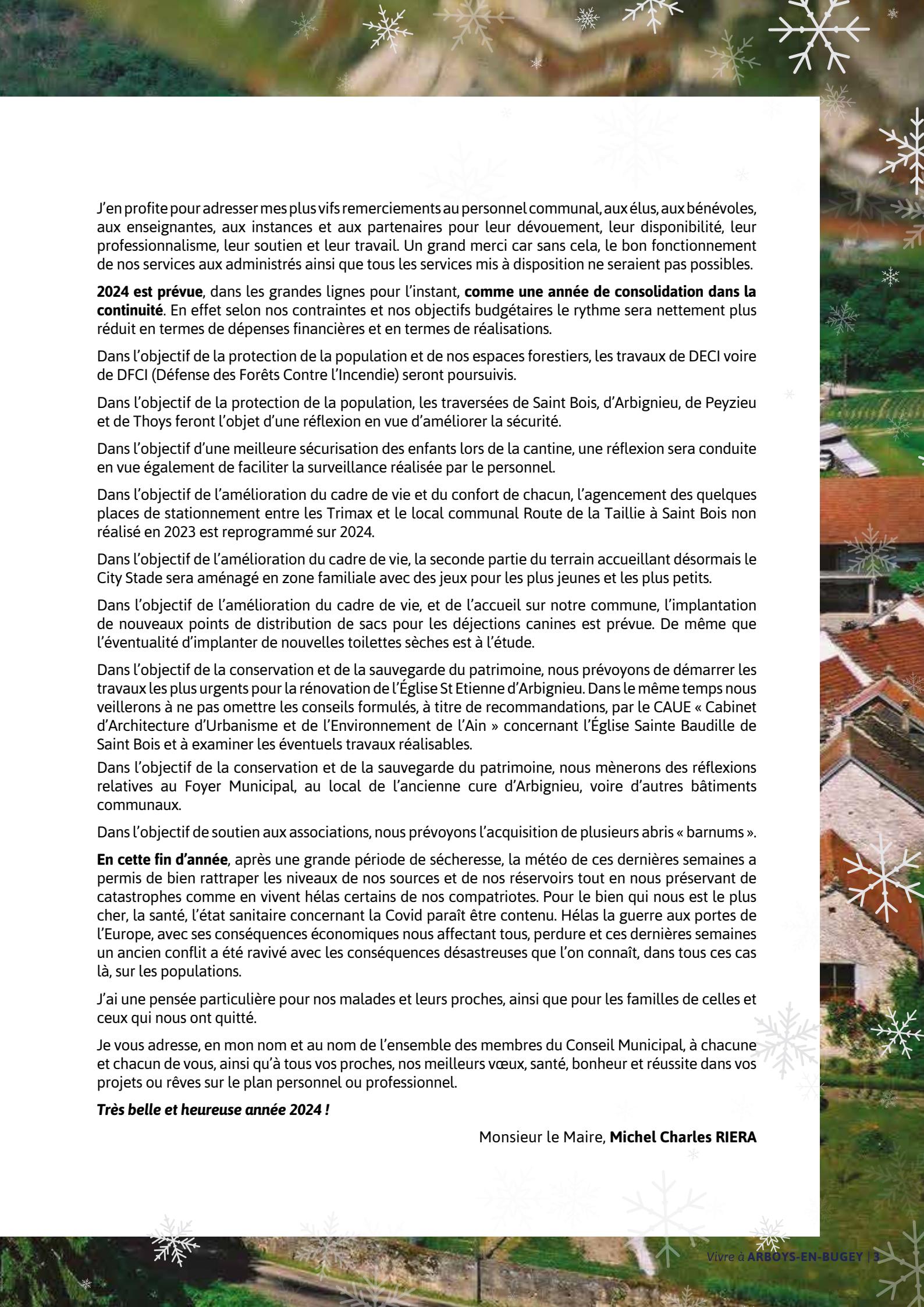
Concernant l'école, bien que non prévu suite à l'étude réalisée par SIEA les fenêtres de la façade arrière seront prochainement équipées de volets roulants. Nous avons également doté chaque classe d'un nouvel équipement de qualité : Vidéoprojecteur interactifs avec enceintes et tableau blanc. Un parcours de motricité pour les maternelles est à disposition à l'espace Charles Berger.

Concernant la protection des populations contre le risque d'incendie, nous avons participé au printemps dernier à l'exercice départemental de lutte contre les incendies de forêt.

Le programme New Deal pour la suppression des zones blanches en téléphonie mobile a été mené à son terme. La seconde antenne, en haut de Veyrin au-delà du réservoir d'eau, a été mise en service fin avril début mai.

Pour la Fibre Optique, d'après nos informations à mi-novembre les installations ont été réceptionnées sans que nous en soyons informés, la complétude aurait donc dû être terminée après de nombreux reports comme cela avait été annoncé. Hélas, il s'avère que pour une poignée d'habitants, il subsiste quelques soucis.

Dans le cadre de notre action relative aux économies d'énergie, notre réflexion menée relative à l'extinction partielle de l'éclairage la nuit n'a pu aboutir et j'ai donc proposé au Conseil Municipal d'ajourner cette réflexion.



J'en profite pour adresser mes plus vifs remerciements au personnel communal, aux élus, aux bénévoles, aux enseignantes, aux instances et aux partenaires pour leur dévouement, leur disponibilité, leur professionnalisme, leur soutien et leur travail. Un grand merci car sans cela, le bon fonctionnement de nos services aux administrés ainsi que tous les services mis à disposition ne seraient pas possibles.

**2024 est prévue**, dans les grandes lignes pour l'instant, **comme une année de consolidation dans la continuité**. En effet selon nos contraintes et nos objectifs budgétaires le rythme sera nettement plus réduit en termes de dépenses financières et en termes de réalisations.

Dans l'objectif de la protection de la population et de nos espaces forestiers, les travaux de DECI voire de DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) seront poursuivis.

Dans l'objectif de la protection de la population, les traversées de Saint Bois, d'Arbignieu, de Peyzieu et de Thoys feront l'objet d'une réflexion en vue d'améliorer la sécurité.

Dans l'objectif d'une meilleure sécurisation des enfants lors de la cantine, une réflexion sera conduite en vue également de faciliter la surveillance réalisée par le personnel.

Dans l'objectif de l'amélioration du cadre de vie et du confort de chacun, l'agencement des quelques places de stationnement entre les Trimax et le local communal Route de la Taillie à Saint Bois non réalisé en 2023 est reprogrammé sur 2024.

Dans l'objectif de l'amélioration du cadre de vie, la seconde partie du terrain accueillant désormais le City Stade sera aménagé en zone familiale avec des jeux pour les plus jeunes et les plus petits.

Dans l'objectif de l'amélioration du cadre de vie, et de l'accueil sur notre commune, l'implantation de nouveaux points de distribution de sacs pour les déjections canines est prévue. De même que l'éventualité d'implanter de nouvelles toilettes sèches est à l'étude.

Dans l'objectif de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine, nous prévoyons de démarrer les travaux les plus urgents pour la rénovation de l'Église St Etienne d'Arbignieu. Dans le même temps nous veillerons à ne pas oublier les conseils formulés, à titre de recommandations, par le CAUE « Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain » concernant l'Église Sainte Baudille de Saint Bois et à examiner les éventuels travaux réalisables.

Dans l'objectif de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine, nous mènerons des réflexions relatives au Foyer Municipal, au local de l'ancienne cure d'Arbignieu, voire d'autres bâtiments communaux.

Dans l'objectif de soutien aux associations, nous prévoyons l'acquisition de plusieurs abris « barnums ».

**En cette fin d'année**, après une grande période de sécheresse, la météo de ces dernières semaines a permis de bien rattraper les niveaux de nos sources et de nos réservoirs tout en nous préservant de catastrophes comme en vivent hélas certains de nos compatriotes. Pour le bien qui nous est le plus cher, la santé, l'état sanitaire concernant la Covid paraît être contenu. Hélas la guerre aux portes de l'Europe, avec ses conséquences économiques nous affectant tous, perdure et ces dernières semaines un ancien conflit a été ravivé avec les conséquences désastreuses que l'on connaît, dans tous ces cas là, sur les populations.

J'ai une pensée particulière pour nos malades et leurs proches, ainsi que pour les familles de celles et ceux qui nous ont quitté.

Je vous adresse, en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, à chacune et chacun de vous, ainsi qu'à tous vos proches, nos meilleurs vœux, santé, bonheur et réussite dans vos projets ou rêves sur le plan personnel ou professionnel.

**Très belle et heureuse année 2024 !**

Monsieur le Maire, **Michel Charles RIERA**

# LA COMMUNE en actions

## Feux de forêt : prévenir le risque incendie



Le 12 mai, entre Arbois-en-Bugey et Prémeyzel, la préfecture de l'Ain a organisé un exercice Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile), réunissant tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les incendies de forêt. Cet important exercice grandeur nature a mobilisé les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et l'ONF pour former les équipes à faire face aux incendies de forêt. Après l'été 2022 marqué par des incendies dévastateurs, les autorités locales restent extrêmement vigilantes en raison de la sécheresse, de la canicule et des fortes chaleurs. Notre commune avait en test le déclenchement de son Plan Communal de Sauvegarde, impliquant la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC). Le Poste de Commandement Communal est installé en Mairie et est composé du Maire, de ses Adjoints, de Conseillers municipaux et d'employés municipaux. Un des objectifs était de tester l'articulation, la circulation d'informations entre les différents postes (PCC, CODIS, préfecture), de gérer la communication de crise et d'entrainer l'équipe de renfort de la préfecture. Notre PCC a parfaitement fonctionné et, lors d'un debriefing à chaud, la motivation des élus a été saluée par les observateurs du SDIS.

## City Stade : à vos baskets !



La commune offre un espace de loisirs sportifs en accès libre grâce à un city stade. Situé au 80 route du Vivier à Arbignieu, cet espace multisports permet la pratique du basket, du foot, du handball et de l'athlétisme. Le City Stade se veut aussi un lieu de rencontres et d'échanges grâce aux loisirs sportifs. L'utilisation de cet espace doit se faire

dans la plus grande convivialité. L'équipement, ouvert à tous, non surveillé, est libre d'accès sous certaines conditions et selon le règlement affiché sur place.

## L'école fait peau neuve !



La Commune a lancé des travaux de rénovation énergétique sur l'école. Cela a débuté par le doublage des murs par l'extérieur et par l'isolation du sol du rez-de-chaussée par la cave. L'installation de nouveaux volets roulants fonctionnant à l'énergie solaire a signé la fin du chantier début octobre. Cette rénovation a été financée à 80 % par des subventions, 40 % ont été portés par l'Etat, 40 % par la région.



## Des toilettes publiques écoresponsables

La commune a installé 2 toilettes publiques. L'une se situe à St Bois, sur le parking de la salle Preyboisé : cela sera très utile aux joueurs de boules du vendredi, aux randonneurs ainsi qu'à l'ensemble des visiteurs. L'autre se trouve à Arbignieu, à l'extérieur de l'Espace Charles Berger. Il s'agit de toilettes écoresponsables Sanisphere, marque leader des toilettes sèches publiques en France. Dotées d'une technologie innovante, ces toilettes ne nécessitent ni eau, ni électricité, ni réseau d'évacuation. La partie terrassement a été exécutée par les employés communaux

Christophe et Florent au plus fort du pic de chaleur estivale, bravo à eux ! Leur installation a été subventionnée à hauteur de 80 %.



## L'école à la pointe du numérique !

L'école a été équipée de 2 ordinateurs et de 2 VPI (Vidéo Projection Interactive).

Depuis leur plus jeune âge, les enfants sont exposés aux nouvelles technologies. L'équipe enseignante est désormais à même de fournir à ses 39 élèves des repères pour comprendre leur utilité et les initier à une utilisation adaptée des outils numériques.

## 30 minutes de sport par jour pour les élèves



Afin de rendre les élèves moins sédentaires et d'améliorer leur condition physique, l'Éducation nationale a généralisé 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire à la rentrée 2022. Pour permettre aux enfants de bouger même par mauvais temps, un équipement sportif amovible a été installé à l'Espace Charles Berger.

## Réfection du pont de St Bois : c'est fait !

Le pont de St Bois a subi de fortes dégradations de sa maçonnerie. De ce fait, les capacités de la structure de l'ouvrage s'en trouvaient diminuées. Des travaux ont été menés, notamment une réfection complète du tablier, ce qui a permis de rétablir les capacités de charge de l'ouvrage.

## Le réseau mobile de St Bois désaturé

À St Bois, une nouvelle antenne-relais a été mise en service permettant d'améliorer le réseau mobile.

## Arboys-en-Bugey sur PanneauPocket



Application mobile simple et efficace, PanneauPocket vous permet de rester constamment informés des actualités de votre commune en temps réel.

Pour en profiter, n'hésitez pas à télécharger PanneauPocket sur votre smartphone, tablette ou ordinateur. Cette application est totalement gratuite, sans publicité, ne nécessite aucune création de compte et s'installe en quelques secondes. Il suffit de taper Arboys-en-Bugey dans la barre de recherche, puis de cliquer sur le cœur pour ajouter la commune à votre liste de favoris. À partir de ce moment, vous recevrez des notifications en temps réel chaque fois qu'une nouvelle actualité sera publiée, qu'il s'agisse d'arrêtés préfectoraux, d'alertes météo, de coupures réseau, de travaux, de conseils municipaux, d'événements de la vie quotidienne ou de manifestations. Vous serez ainsi toujours informés de tout ce qui se passe dans votre commune, confortablement depuis chez vous !

# LA COMMUNE en actions

## FamilyClic, un logiciel pour un accueil périscolaire simplifié



### FamilyClic

La Mairie a choisi de bénéficier du service FamilyClic, une plateforme conçue pour les collectivités, associations, et toutes les entités gérant des services tels que la restauration scolaire, les activités périscolaires, etc. Chaque famille a accès à un espace web personnalisé, sécurisé, et disponible 24h/24, sur lequel inscrire son enfant à la garderie et à la cantine, gérer l'ensemble des plannings de présence et procéder à la facturation.

## L'évolution de la commune au travers des documents d'urbanisme

Les modalités des nouvelles démarches de demande d'autorisation d'urbanisme sont désormais bien rentrées dans les mœurs, avec le téléservice lancé par l'État depuis début 2022.

Cette année 2023, ont ainsi été enregistrés :

– **3 Certificats d'Urbanisme Opérationnels**  
« Cub » (2 pour projet de Maison individuelle). Pour rappel, 2 avaient été déposés en 2022, pour projet de Maison individuelle.

– **29 Déclarations Préalables de Travaux « DP »**  
(dont 10 pour la pose de panneaux photovoltaïques, ce qui est une très bonne chose sur le plan environnemental..., plus 6 relatives à l'amélioration thermique). Pour également 24 déposées l'an passé dont 3 pour pose de panneaux photovoltaïques, plus 5 relatives à l'amélioration « thermique ».

– **9 Permis de Construire** (dont 4 pour la construction de Maison individuelle). Pour mémoire, 6 avaient été déposés en 2022, dont 1 seul pour la construction d'une Maison individuelle et 1 comprenant la pose de panneaux photovoltaïques.

– **Aucun Permis de Démolir** n'a été déposé en 2023. Alors que 2 avaient été déposés en 2022.

## DECI : fin de la première phase des travaux

La première phase des travaux à réaliser dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été finalisée. Elle a permis de couvrir les zones d'habitation les plus exposées avec trois citerne enterrées et une souple.



D'ici la fin de l'année 2024, une dernière citerne enterrée sera implantée au pied de la montée des Revoirettes et une citerne souple devrait être installée chemin de Lachat.

## Le CCAS, acteur engagé pour créer du lien

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) a souhaité organiser un goûter pour les habitants le 14 mai. L'initiative n'a pas porté ses fruits, mais le CCAS réfléchit à mettre en place de nouvelles actions fédératrices. Par ailleurs, les bénévoles du CCAS ont procédé à la traditionnelle distribution des colis, avant Noël, auprès de nos anciens.

## Les élèves ont un mot à dire

Nous sommes les élèves de l'école d'Arbois-en-Bugey, nous sommes 38 élèves dont 22 garçons et 16 filles. Notre directrice est Mme Vanderlinden, elle a la classe de CE2/CM1/CM2, et Mme Vigneron, a la classe de MS/GS/CP/CE1. Cette année 2023 a commencé avec les travaux de l'école. La façade et l'isolation ont été refaites, cela a duré à peu près trois mois. Il y a eu en même temps la construction du City-stade. On était tous très pressés de pouvoir le tester ! Nous avons patienté deux mois alors quand il a ouvert on y est tous allés ! La classe de Mme Vigneron est allée tous les jeudis jusqu'aux vacances de la Toussaint au poney. Vendredi 20 octobre nous avons organisé un repas au four et on a mangé des pizzas, des tartes et du pain que nous avons faits nous-mêmes. On a fait un programme de sport avec les BPJEPS. L'année dernière nous avons fait comme thème la course d'orientation, et cette année le thème est le rugby. Nous sommes aussi en train de préparer le marché de Noël et le spectacle que nous ferons le Samedi 16 Décembre, nous ferons de la danse et du chant. On espère que vous viendrez c'est à la salle du Preyboisé à Saint Bois à 17h30.

Les CM2, Arbois-en-Bugey, le 14/11/2023



## Retour sur le sondage

### Voisins vigilants et caméras de vidéosurveillance

**Nous avons reçu 104 retours concernant le sondage relatif à la démarche « voisins vigilants » et à la perspective d'implantation de caméras de surveillance sur la commune. Merci à tous ceux qui ont répondu.**

#### Dispositif « Voisins vigilants »

BULLETINS DISTRIBUÉS : **410**

NB DE RÉPONSES : **104**

<b>OUI</b>	<b>54</b>	52 %
<b>NON</b>	<b>27</b>	26 %
<b>Éventuellement</b>	<b>18</b>	17 %
<b>Sans réponse</b>	<b>5</b>	5 %

#### Caméras Vidéosurveillance

BULLETINS DISTRIBUÉS : **410**

NB DE RÉPONSES : **104**

<b>OUI</b>	<b>54</b>	52 %
<b>NON</b>	<b>33</b>	32 %
<b>Sans avis</b>	<b>13</b>	13 %
<b>Sans réponse</b>	<b>4</b>	4 %

Dont parmi les 54 OUI :  
**1 OUI** uniquement sur axes routiers et  
**2 OUI** uniquement aux lieux de collecte des déchets.

Ces retours seront pris en compte dans les réflexions du conseil municipal sur ces deux projets, dans un premier temps début de l'année 2024 au sein de la commission « cadre de vie », et ensuite pour délibérations éventuelles sur la suite à donner au niveau de l'ensemble du conseil municipal.

**Lors de la prochaine réunion de Commission « Cadre de Vie » et des élus concernés, en début d'année 2024 nous examinerons ce sujet et nous vous rendrons compte.**

## Recensement de la population 2024

Du 18 janvier au 17 février

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le recensement sera assuré par un agent coordinateur, Juliette Vincent, et par deux agents recenseurs, Nathalie Feron pour Arbignieu, Sillignieu et Thoys et Martine Mortreux pour Saint Bois (elle pourra être remplacée).

## Eau & Assainissement

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence Eau & Assainissement a été transférée des Communes à la Communauté de Communes Bugey Sud, et une Régie des Eaux CCBS a été créée.**

Désormais agents et élus de la commune n'interviennent que selon la convention passée entre la commune et la CCBS, et ce sur demande expresse de la Régie des Eaux.

**Courant novembre, nous avons reçu nos premières factures émanant donc de la nouvelle Régie des Eaux CCBS.** Pour pratiquement l'ensemble d'entre nous, sauf quelques cas particuliers à la marge, la réception de cette facture n'a pas appelé de commentaires ou de réactions. Toutefois, il nous\* a paru important de vous livrer quelques explications sur ce nouveau mode facturation.

### ÉTAT DE FACTURATION

#### Il reste à facturer

- Quelques usagers (absence de relève, défauts dans la base abonnés, dégrèvements, bâtiments communaux...),
- Des travaux de branchements voire des contrôles de conformité.

#### Les usagers ou les élus ont formulé les remarques suivantes

- Des courriers « joints » de mauvaise qualité,
- Une présentation des factures qui perturbe,
- Des envois « multiples » de courriers vers certains usagers,
- L'application du prorata-temporis parfois mal comprise,
- Des délais de paiement « courts »,
- Une facturation systématique de la redevance prélèvement.

### ÉDITION DES FACTURES

#### Qui imprime et expédie les factures ?

Le service éditique national gratuit de la trésorerie. La régie envoie les factures sous format informatique à la trésorerie. De fortes contraintes de forme (noir et blanc, poids du fichier, ...) sont imposées. On ne peut pas faire de tests d'impression avant expédition. De nombreuses itérations ont été effectuées au gré des cycles de facturation pour améliorer la qualité, sans succès.

#### Quelle alternative possible ?

L'édition en propre ou par un prestataire est possible pour permettre une meilleure maîtrise qualité. Elle est toutefois consommatrice de temps et coûteuse (40 k€ / an).

#### Comment éviter d'envoyer plusieurs courriers à un même usager qui a plusieurs compteurs ?

Le service éditique de la trésorerie ne le permet pas. Nous allons nous rapprocher du fournisseur logiciel pour savoir s'il existe une solution. Nous l'interrogerons sur la solution e.facture qui semble la meilleure pour résoudre ce problème.

### PRÉCISIONS SUR LES FACTURES

#### Le prorata temporis c'est quoi ?

La facturation s'effectue en fonction du temps réel entre deux facturations (au jour près – abonnement compris). Cette pratique choisie par la régie est très répandue dans les services d'eau. Elle permet notamment de respecter les dates d'effectivité des délibérations tarifaires (souvent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année), et d'éviter le remboursement des usagers facturés à l'avance car la CCBS ne facture qu'à terme échu (contrairement à certaines communes). Pour certains usagers qui ont vu la durée s'allonger entre les deux factures, il est donc logique que le montant de facturation se soit parfois accru.

\*Régie et Commune.

## Pourquoi imposer une date d'échéance si rapprochée de l'émission des factures ?

La date limite du 6 décembre est fixée par la trésorerie, afin de lui permettre en fin d'exercice comptable « d'éclater » les recettes sur les budgets EAU et ASSAINISSEMENT. Pour les toutes dernières factures émises, la régie demandera à la trésorerie de la souplesse en faisant bloquer « l'automate » de relance pour les communes concernées.

## Comment s'applique la TVA sur les factures ?

Compte tenu de sa taille, la CCBS est obligatoirement soumise à TVA pour l'eau potable (5,5 %). Elle a choisi de se soumettre à ce régime pour l'assainissement également (10 %). Dans la délibération tarifaire 2023, les communes non soumises à TVA s'étaient vues réduites de la valeur TVA.

## Pourquoi la TVA est appliquée sur les tarifs 2022 ?

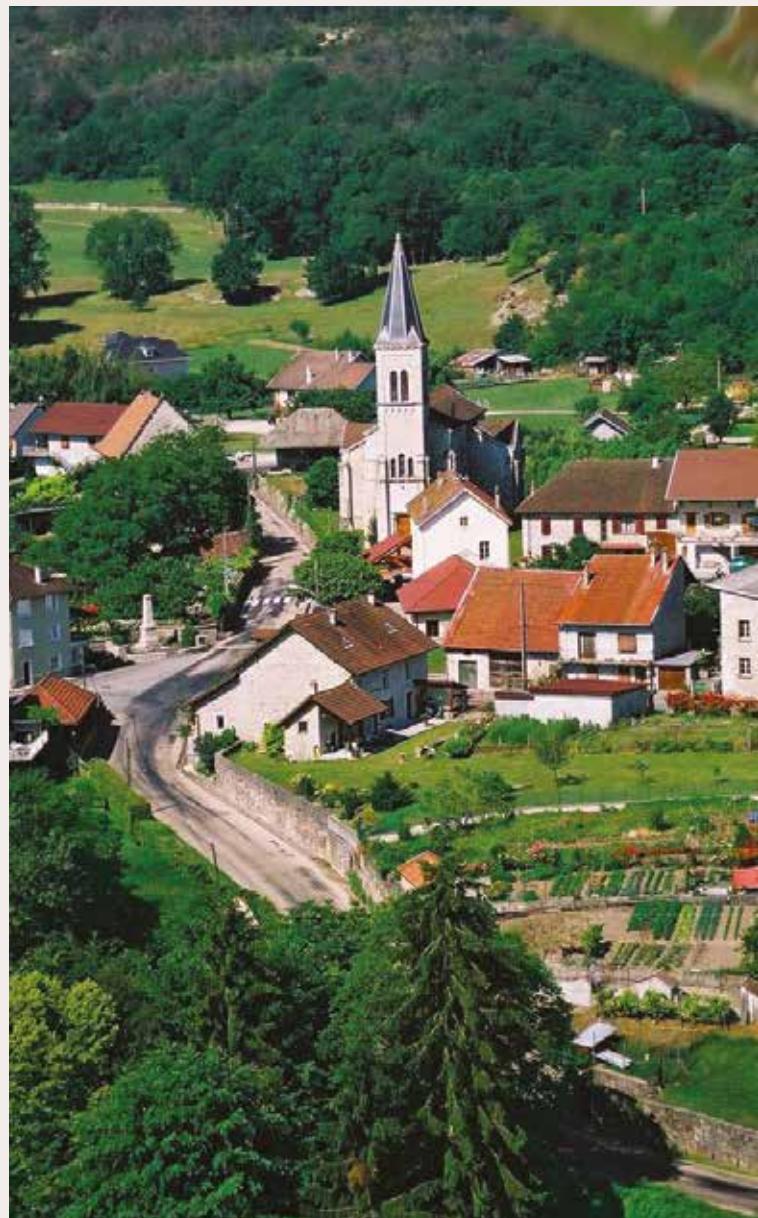
La CCBS étant l'organisme facteur, il est obligatoire de soumettre toute la facture à la TVA. Ainsi les consommations 2022 résiduelles facturées par la CCBS sont soumises à TVA, même si la commune concernée ne l'était pas.

## Pourquoi certains usagers ont vu apparaître une nouvelle redevance « prélevement » sur leur facture ?

L'assiette de cette redevance agence de l'eau (0,046 €/m<sup>3</sup>) est le volume prélevé sur la ressource (et non le volume facturé aux usagers). Certaines communes faisaient figurer cette redevance sur la facture (8), d'autres pas. La CCBS a choisi de la faire figurer sur l'ensemble de ses factures par souci de lisibilité pour les usagers.

A la différence de la TVA, la délibération 2023 de la CCBS n'a par contre pas été diminuée du montant de cette redevance (information non disponible dans les délibérations tarifaires communales).

Par ailleurs, nous\* devrions être à même d'ici quelques temps de vous communiquer pour information une facture commentée reprenant les différents points relevés.



## **PRÉCISIONS SUR LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES**

### Quelle est la limite de cette compétence à la charge des communes ?

Il faut considérer qu'un ouvrage qui sert exclusivement à recevoir de l'eau pluviale est de compétence communale (ou communautaire dans le cas de sa compétence voirie). Ainsi, le renouvellement et l'entretien des grilles avaloirs et des canalisations collectant exclusivement ces eaux et rejoignant le réseau unitaire sont à la charge des communes.

L'entretien des « ouvrages » ne rejoignant pas le réseau unitaire est soit à la charge de la commune, soit à la charge du département.

\*Régie et Commune.



# Les associations ont la PAROLE

## ASSAPE

### ASSAPE TOUJOURS AUSSI ENGAGÉE

ASSAPE continue de se mobiliser avec les mêmes objectifs pour le bien-être de tous.

#### Différents dossiers sont en cours :

- Contact permanent avec les carriers par l'intermédiaire du Cabinet SOLEA,
- Enquêtes publiques,
- Vigilance concernant la station de compostage de Peyzieu,
- Interrogations sur le terrain pressenti à Peyzieu pour l'accueil des gens du voyage.

Pour ce quatrième point, ASSAPE est, depuis le 21 février 2023, en attente d'une réponse à sa lettre, adressée à la Communauté de Communes, à la Sous-Préfecture et à Madame la Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de l'Ain.

Vous vous sentez concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Contact par mail : [assapepeyzieu@gmail.com](mailto:assapepeyzieu@gmail.com).

L'Association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux.

Roland DOMPS, Président ASSAPE

## Le Club de l'amitié

Nous avons débuté nos rencontres de la saison 2023/2024 lundi 18 septembre à l'Espace Charles Berger.

Notre assemblée générale s'est tenue lundi 16 Octobre 2023 afin de renouveler les adhésions et faire les prévisions de l'année.

Nous nous réunissons **le premier et troisième lundi du mois à 14 heures** pour pratiquer des jeux de société, de septembre à juin.

Nous avons partagé un repas au restaurant le 24 novembre et prévoyons de **fêter les rois en janvier prochain**.

Nous invitons les retraités d'Arboys en Bugey à se joindre à nous ; ils seront les bienvenus.

Meilleurs vœux pour 2024,

La Présidente Lucette Locatelli

## Le Sou des Écoles

### LE SOU DES ÉCOLES MULTIPLIE LES INITIATIVES

L'association du Sou des Écoles d'Arboys en Bugey a pour objectif premier de collecter des fonds pour participer au financement des projets d'école qu'ils soient culturels, sportifs, ou bien éducatifs, grâce aux diverses manifestations organisées tout au long de l'année par ses bénévoles. L'autre volonté de ces manifestations est de créer du lien, de l'ambiance et de l'échange.

Nous tenions à remercier tous les habitants de la commune pour leur accueil et leur générosité lors de notre vente de brioches qui s'est déroulée en octobre dernier.

Concernant nos prochaines manifestations, nous organisons une **tombola de Noël début décembre**, un **carnaval au mois de mars 2024**, et la **kermesse du village à la fin du mois de juin 2024**.

Si vous voulez participer à notre tombola, ou si vous souhaitez faire un don, vous pouvez nous contacter par mail à [soudesecolesarboysenbugey@gmail.com](mailto:soudesecolesarboysenbugey@gmail.com) ou par téléphone au **06.82.63.70.58**

Toute l'équipe du Sou vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.

L'équipe du Sou des écoles

## Amicale des boulistes

### DES NOUVELLES DE L'AMICALE DES BOULISTES

Amis boulistes, mesdames, messieurs,

Ne pouvant plus effectuer notre journée bouliste, l'Amicale vous informe qu'elle se met en sommeil avec résiliation à échéance à partir du 31 mars 2024.

Depuis les travaux de la Salle Charles Berger, une assurance était payée chaque année. Par cette présente, l'Amicale en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année pour 2024.

La Présidente Claudette JOB

## ARESEA

L'Association ARESEA a pour objet de **participer à la « Sauvegarde et Restauration » de l'Eglise Saint-Etienne d'Arbignieu.**

Que l'on soit pratiquant régulier ou occasionnel, voir pas du tout croyant, pour beaucoup d'habitants de notre commune, l'église Saint Étienne d'Arbignieu, constitue un marqueur de notre patrimoine, auquel nous sommes attachés. Construite dans les années 1880, et « restée dans son jus comme on dit », elle est remarquable en particulier par son aménagement intérieur, œuvre du sculpteur Jean Tarrit et de l'entreprise Pédrini, mais nécessiterait une bonne restauration pour sa sauvegarde.

C'est ainsi qu'a été créé en décembre 2019 l'Association ARESEA, qui s'est fixée pour objectif d'accompagner notre commune, en charge, de par la loi, du rôle de propriétaire dans cet important projet. Fort de 80 adhérents en 2023 et de donateurs que nous remercions vivement. Depuis notre création nous avons pu inciter la municipalité à inscrire l'opération dans le budget communal.

Celle-ci a fait effectuer un diagnostic complet du bâtiment par un architecte du patrimoine, afin de prioriser les opérations et solliciter les subventions pour financer celles-ci.

Parallèlement, au travers de diverses manifestations, concerts, vente de vins et de fromages, nous constituons progressivement un pécule qui nous permettra le moment venu, de renforcer l'effort communal pour financer par exemple, la remise en état des vitraux défectueux. A noter que les dons qui nous parviennent donnent droit sous certaines conditions à un crédit d'impôts de 66%.

Pour les personnes qui ne connaissent pas l'intérieur de l'église, nous pouvons vous la faire visiter en nous contactant.

À l'approche de cette fin d'année, recevez chacun tous nos Meilleurs Vœux pour 2024.

Le Bureau

Pour tous renseignements : Janine et Patrick MALEYRIE  
06.17.06.25.42 - [aresea@laposte.net](mailto:aresea@laposte.net)

## Les chasseurs de Saint-Bois

### TOUS NOS VŒUX !

Bonjour à toutes et à tous,

Pour la saison 2023-2024, notre société de chasse se compose de 42 adhérent(es).

Cette année, nous avons la joie d'accueillir, Laura et Morgane deux nouvelles chasseresSES qui viennent féminiser un peu plus l'équipe (Céline se sentait bien seule...) ! N'en déplaise à certains ; et oui, la chasse ce n'est pas une activité que pour les HOMMES !

Nous tentons de « pallier » tant bien que mal aux sureffectifs de sangliers sur le secteur du Bas Bugey. Malgré le travail assidu des traqueurs pour « faire les pieds », le sanglier est parfois bien plus malin que nous...

Plusieurs journées « entretien de chemins » ont été organisées permettant de rouvrir ou d'entretenir des sentiers envahis par les ronces pour la plus grande joie des promeneurs.

Au printemps, nous participons à la pose de clôtures afin d'éviter les dégâts causés par les sangliers dans les cultures.

Je tiens à remercier l'ensemble des chasseurs pour leur disponibilité et leur dévouement.

**Voici les dates de nos prochaines manifestations pour lesquelles nous comptons sur votre présence :**

- **SAMEDI 13 MARS** : matinée « tripes / poulet aux écrevisses », au nouveau local de chasse
- **SAMEDI 6 AVRIL** : repas dansant (avec la participation du Comité des Fêtes) à la salle « Preyboisé »

Bonne et heureuse année à tous !

*Pour la société, le Président, Alain CHABERT*

NOUVEAU !

## La Pejolane

### AVIS DE NAISSANCE DE LA « PEJOLANE » !

**Une nouvelle association est née sur le hameau de Peyzieu le 18 juin... mais le bébé a déjà plus de 45 ans !**

Le 18 juin 2023, l'assemblée constituante de l'association « La Pejolane » a adopté les statuts de cette nouvelle association d'Arboys en Bugey, dont l'objet est d'**assurer l'animation du hameau de Peyzieu et de favoriser le lien entre ses habitants.**

Elle est composée, au titre de membres de droit, des habitants du hameau de Peyzieu, permanents ou saisonniers, ainsi que des personnes natives de Peyzieu, et au titre de membres associés, des familles, amis et invités des membres de droit.

**Quelle est la genèse de l'association ?** Dans les années 80, les anciens jeunes de Peyzieu de la génération d'après-guerre, habitant encore le village ou expatriés, ont pris l'habitude de se réunir pour la Saint Vincent, fête des vignerons (autrefois, chaque maison du village possédait ses rangs de vigne et produisait son propre vin). Cette manifestation s'est pérennisée, s'est élargie à la quasi-totalité des habitants actuels et anciens du hameau, et ceci, même si les « fondateurs » ont petit à petit vieilli, et que de nouveaux habitants nous ont rejoints. Et c'est ainsi que **chaque année, le repas de la Saint Vincent réunit une bonne soixantaine de participants à la fin de l'hiver** (le hameau de Peyzieu compte environ 150 habitants), et **fin juillet, c'est une centaine de personnes qui se retrouvent autour du four « banal » du village**, pour préparer et déguster ensemble les traditionnelles tartes au four, accompagnées des non moins traditionnels « diots ». Même la période du COVID n'a pas « cassé » la dynamique, puisque nous avons pu continuer la fête du four en 2021 et 2022, et que le repas de la Saint Vincent n'a été interrompu que deux ans, pour reprendre cette année le 30 avril dans la salle du « Preyboisé ».

**Alors pourquoi ne pas avoir continué simplement comme avant ?** Parce que, organiser un repas ou une fête du four pour 60 à 100 personnes, nécessite un minimum de cadrage financier (encaissement

des chèques de participation, paiement des fournisseurs) et juridique (problèmes d'assurances en particulier), et que même si à cette occasion, tous mettent « la main à la pâte », il devenait important de donner un cadre légal à cette activité qui dépasse la simple fête des voisins.

En outre, pour la mise à disposition d'une salle communale, puisque désormais, nous n'avons plus la salle commune sur le hameau que constituait l'école, il est préférable de se présenter comme « association constituée ».

**Et pourquoi le nom de « la Pejolane » ?** Parce que en « patois Bugiste » Peyzieu se dit « Pejo » et que ses habitants sont désignés par le vocable « Pejolan », d'où « la Pejolane ».

**Est-ce une volonté cachée d'indépendance du hameau de Peyzieu, pourquoi ne pas avoir simplement fonctionné sous l'égide de « Arbifêtes » ?** Au-delà de l'aspect festif, il existe au sein du hameau de Peyzieu une réelle solidarité et communauté entre ses habitants. Et il est surprenant par ailleurs de voir comment, en général, les nouveaux habitants s'intègrent à la vie du village. Peut-être bien d'ailleurs que c'est à partir de ces moments de partage que cet état d'esprit se nourrit et se développe. Nous souhaitons absolument conserver cette caractéristique de notre village. Ceci ne nous empêche pas, bien au contraire, d'être partie prenante de la vie de l'ensemble de notre commune, et des sept hameaux qui la composent.

À cet effet, les Président et Vice-Président de La Pejolane seront les points de contact pour tout échange avec les autres associations de la commune ainsi que la municipalité.

#### Coordonnées de l'association :

Président : Pascal Cervato - 06 86 44 72 71

Vice-Président : Jacky Coquillaud - 06 15 77 79 62

jackycoquillaud@orange.fr

205, route du Dauphiné - Peyzieu - 01300 Arboys en Bugey

Pascal Cervato, Président  
et Jacky Coquillaud, Vice-Président

## « Au fil des mots » Bibliothèque Communale

### LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE VOUS ATTEND !

**L'entrée est gratuite pour tous les habitants de la commune.**

La bibliothèque est ouverte un jour par semaine, mardi matin ou vendredi après-midi selon affichage

Elle est enrichie régulièrement de nouveaux livres.

Elle est fréquentée une fois par mois par les enfants de l'école et leurs maîtresses qui apprécient particulièrement le « KAMISHIBAI ».

**Les permanences sont assurées par 7 bénévoles, à tour de rôle :** Aline, Jacqueline, Juliette, Madeleine, Monique B., Monique G., et dernière recrutée : Françoise, qui serait prête à faire de la lecture à domicile, à qui serait intéressé.

N'hésitez pas à leur rendre visite.

*L'équipe de la bibliothèque*

## Association Sportive Arbignolane

Après 10 ans d'inactivité, quelques bénévoles ont décidé, avec la perspective du projet de réalisation d'un stade multi activités de relancer « l'ASA ». Association loi de 1901, à but non lucratif, avec pour objet de faire découvrir aux enfants une grande variété d'activités.

#### Le bureau élu est composé de :

- Madame NICOLORO Virginie, Présidente
- Madame POZZOBON Tiffany, Secrétaire
- Monsieur GOUILLET Alexandre, Trésorier

#### Contact :

asa.associationarboisenbugey@gmail.com  
06 14 57 70 75  
ASA, Mairie d'Arbois-en-Bugey  
place de la Mairie 01300 Arbois-en-Bugey

Sur l'année 2023 dépourvue d'équipement sportif, les dirigeants avec l'aide précieuse de nombreux bénévoles hors commune, se sont cantonnés à l'organisation de manifestations afin de permettre à l'association de se constituer une trésorerie. L'ASA fonctionnant sans subvention, outre la constitution d'une trésorerie, le but des manifestations organisées est également de permettre à l'association de pouvoir soutenir l'action communale en faveur de nos jeunes.

L'année 2024, grâce à la mise à disposition du City Stade, devrait voir l'organisation des premières séances d'activités sportives avec un rythme équivalent à celui du début des années 2010 (soit environ 1 séance toutes les 6 à 8 semaines).

**Agenda des manifestations prévues** (les dates exactes seront arrêtées ultérieurement) :

- Février 2024 : Concours de Belote
- Juillet 2024 : Concours de Pétanque
- Octobre 2024 : Soirée dansante

Bonne & heureuse année à tous.

*Bien amicalement, le bureau*

## Association de chasse fluviale d'Arbignieu

Belle année 2024 !

L'association de chasse fluviale d'ARBIGNIEU comporte 38 chasseurs cette année.

Les prélèvements sont constants au niveau de la chasse. Le sanglier, qui est la bête noire par excellence des chasseurs (trophée et taxe de dégâts), le devient aussi pour beaucoup d'autres, car ces animaux viennent de plus en plus près des maisons.

Nous avons une pensée pour celui qui était le doyen de notre société, Mr Marcel VINCENT, qui nous a quitté fin 2023. Sa bonne humeur et ses blagues nous manqueront.

La société remercie chaleureusement toutes les personnes qui sont venues lors de sa journée boudins en 2023 et vous donne rendez-vous le samedi 20 janvier 2024 pour son traditionnel boudin à la chaudière au local de chasse au lieu-dit « Les Sablières ».

Le président, le bureau et ses adhérents vous présentent, à toutes et à tous, leurs meilleurs vœux et la santé pour l'année 2024.

# Agenda

## Retour sur 2023

**25 mars**

Carnaval du Sou des Écoles

**08 mai**

Cérémonie du 8 mai

**22 avril**

Bourse aux jouets à Saint-Bois

**18 juin**

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

**1<sup>er</sup> juillet**

Kermesse du Sou des Écoles

**14 juillet**

Dépôt de gerbes à Arbignieu et à Saint-Bois à l'occasion de la Fête nationale

**1<sup>er</sup> août**

Passage du tour de l'Ain dans la commune

**15 octobre**

Vente des brioches par le Sou des Écoles

**31 octobre**

Halloween

**11 novembre**

Dépôt de gerbes à Arbignieu et à Saint-Bois, à l'occasion de la célébration de l'Armistice de 1918

**Décembre**

Kermesse du Sou des Écoles

## En 2024

**6 janvier**

Tirage des Rois et feu d'artifice pour fêter la nouvelle année, organisés par le Comité des Fêtes de Saint-Bois

**19 janvier**

Vœux à Preyboisé

**Février**

Concours de Belote par l'ASA

**4 février**

Repas de la Saint Vincent (salle du Preyboisé à Saint-Bois) organisé par la Pejolane

**Mars**

Carnaval du Sou des Écoles

**6 avril**

Repas organisé par la chasse de Saint-Bois et le comité des fêtes

**Juin**

Kermesse du Sou des Écoles

**8 juin**

Fête du four organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Bois

**Juillet**

Concours de Pétanque par l'ASA

**27 juillet**

Fête du four organisée par la Pejolane

**Octobre**

Soirée dansante par l'ASA

# LES VOEUX

## de la Communauté de Communes

Pauline Godet, Présidente de la Communauté de Communes BUGEY SUD (CCBS), et l'ensemble du bureau exécutif, des élus et des services communautaires vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024, qu'elle vous apporte l'accomplissement de vos projets, avec la santé et avec l'espoir que la paix soit préservée.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la communauté de communes Bugey-Sud joue un rôle important sur le territoire :

- Elle planifie et organise l'action publique.
- Elle accompagne les communes.
- Elle aide les habitants à s'adapter aux transformations liées à l'évolution de nos modes de vie et au changement climatique.

**Parce que les besoins ne sont pas identiques que l'on habite à Belley, Brégnier-Cordon, Champagne en Valromey, Culoz-Béon, ou Virieu le Grand, les élus communautaires ont fait le choix de déployer de manière différenciée les politiques publiques autour des bassins de services pour tenir compte des particularités de chaque commune et de ses habitants.**

C'est ainsi, par exemple, que pour garantir aux habitants une offre de service public de qualité et un lien humain essentiel, **la CCBS va compléter son dispositif maison France Services en ouvrant en 2024**, une antenne à Culoz-Béon et Virieu le Grand. Ces permanences viendront en complément de celles déjà existantes à Belley, Champagne en Valromey et Groslée-Saint-Benoît.

**En 2024, la CCBS va déployer une offre de mobilité d'une toute autre ampleur** pour proposer des services plus diversifiés aux habitants avec :

- Une évolution du transport à la demande pour ouvrir ce service aux 15-18 ans et aux plus de 75 ans (80 ans auparavant).
- Une expérimentation d'une ligne urbaine régulière à Belley desservant les principaux pôles de la ville.
- La mise en place d'une plateforme de covoiturage et le développement de l'auto partage.

Via son **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, la première opération en faveur du logement privé sur le territoire, la CCBS va permettre aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour des travaux de réhabilitation des logements, pour favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, lutter contre l'habitat indigne ou la précarité énergétique. En partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Habitat et le département de l'Ain, ce sont 2,9 M€ d'investissement et 637 000 € en fonctionnement qui vont pouvoir être mobilisés sur le territoire jusqu'en 2026.

Depuis maintenant un an, **l'eau potable et l'assainissement ne sont plus gérés par les communes**. Conformément au cap que nous avons fixé ensemble dans les années qui ont précédé ce transfert de compétences, notre régie des eaux communautaire, régie publique, se déploie progressivement pour proposer un service de proximité et de qualité.

De nouveaux défis sont à relever : mise en place de la mensualisation, création d'une équipe travaux (difficulté de recrutement), travail politique à mener sur la tarification agricole, industrielle, sociale, intégration progressive des nouvelles communes en régie directe qui arrivent en fin de délégation de service public.

**Le tarif de l'eau**, sujet au combien sensible et c'est bien légitime, **n'a pas bougé en 2023**, mais l'année 2024 sera, comme prévu, l'année du début de la convergence tarifaire qui doit nous amener à un tarif cible unique au bout d'une période de quelques années.

**Grâce aux schémas directeurs réalisés, nous savons désormais que nous devrons engager entre 5 à 7 M€ de travaux chaque année** pour maintenir en état notre patrimoine ou le remettre en conformité, soit un rythme d'investissement quasiment trois fois supérieur aux pratiques antérieures (communales antérieures au transfert de la compétence).

**Il conviendra également de poursuivre l'adaptation de notre territoire aux conséquences du dérèglement climatique :**

- En protégeant nos ressources vulnérables, par exemple création d'un second puits à Brens.
- En améliorant le rendement de nos réseaux les plus sensibles avec le recrutement à venir d'un agent spécifiquement dédié à la recherche de fuites).
- En sécurisant nos ressources les plus fragiles (par exemple interconnexions vers Arbois-en-Bugey le réseau Brens-Belley).

**En 2024 afin de préserver la ressource en eau sur le territoire nous allons lancer une importante étude hydrogéologique** pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe phréatique du Furans (considérée comme une nappe stratégique, celle qui alimente le puits de Brens-Belley). Ceci afin de définir des zones de sauvegarde de la ressource pour le futur, avec le soutien et à la demande de l'Agence de l'eau.

**Dans cette même logique de préservation de nos ressources, la communauté de communes Bugey-Sud lancera en 2024, une opération pour promouvoir une utilisation raisonnée de l'eau** et proposera aux particuliers et collectivités publiques du territoire d'acquérir à prix réduit des équipements permettant de réduire la consommation en eau : cuves de stockage des eaux de pluie et matériel hydro économies (mousseurs, douchettes, réducteurs de débit, ...).

**Parmi les projets importants de la CCBS en 2024 se trouvent la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Belley** pour en faire le siège des services communautaires et **la rénovation de la piscine intercommunale** (début des travaux prévus 2<sup>ème</sup> semestre 2024)

Ces deux bâtiments seront sobres sur le plan architectural, environnemental et énergétique pour maîtriser à la fois les coûts de réhabilitation et les futurs coûts de fonctionnement. Ceci en conformité avec les choix politiques forts afin de concrétiser l'ambition environnementale de la communauté de communes, à savoir :

- Privilégier des réhabilitations vertueuses à des constructions pour participer à la redynamisation du centre-ville de Belley.
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Mettre en valeur et restaurer des patrimoines sociaux et techniques.
- Développer des énergies renouvelables sur ces espaces.

**Concernant l'environnement et l'agriculture**, la CCBS a pris plusieurs initiatives, par exemple en participant à un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) sur les secteurs agricoles peu rentables dans une zone qui dépasse les limites du territoire de Bugey Sud.

La CCBS met aussi en place, avec les agriculteurs, un test de couverts végétaux entre deux cultures. Elle milite aussi en faveur d'une alimentation plus saine et avec des produits locaux, notamment pour les cantines scolaires et apporte sa pierre à l'édifice dans le cadre des Epicuriennes (organisées par la ville de Belley). Concernant la forêt, la CCBS participe entre autres à la Charte Forestière des Montagnes de l'Ain, ainsi qu'au Fonds local Bugey (Fonds de replantation).

Enfin dans le domaine des bio-déchets (les aliments fermentescibles), parmi les solutions pouvant répondre à la problématique, sur 2024 la CCBS a fait le choix de tester dans chaque bassin de services (**Belley, Brégnier-Cordon, Champagne en Valromey, Culoz-Béon, Virieu le Grand**), sans oublier Artemare pour les zones urbaines, l'installation de composteurs pour l'habitat collectif, dès le printemps. Par ailleurs, « l'achat aidé » de composteur individuel est toujours possible, (d'un montant de 60 €, la CCBS participe à 50 %, il ne vous en coûtera que 30 €). Par notre seule filière, le territoire est désormais doté d'environ 2 500 composteurs individuels. Il vous suffit de vous inscrire auprès du service Trimax de la CCBS, qui vous dira tout sur la marche à suivre

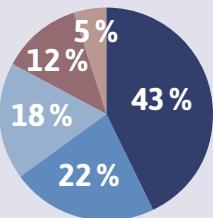
En cohérence avec le projet de territoire Bugey-Sud 2030, l'ensemble des membres de l'exécutif, les élus et les services communautaires, en 2024, mettront tout en oeuvre afin de poursuivre les actions destinées à développer durablement notre territoire, pour préserver notre capital environnemental et notre qualité de vie, avec ambition, efficacité, et sobriété.

**Bonne et heureuse année 2024 !**

# BUDGET 2023 l'essentiel

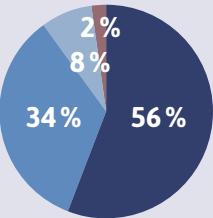
## Budget principal

En fonctionnement : 630 780 €



### RECETTES

Recettes fiscales	272 131 €
Report 2022	137 382 €
Dotation de l'Etat	114 623 €
Facturation services	73 868 €
Loyers immeubles	32 775 €



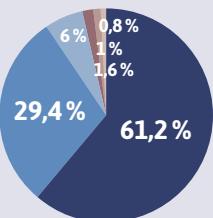
### DÉPENSES

Charges de fonctionnement	351 640 €
dont charges exceptionnelles	51 475 €
(CCBS : Excédents budget Eau et Assainissement 2022)	
Personnel	212 250 €
Indemnité Maire et Adjoints	50 200 €
Dotation investissement	16 690 €

### PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

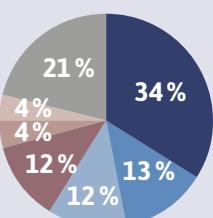
Charges exceptionnelles	51 475 €
Entretien des locaux	37 500 €
Bois et Forêt	33 500 €
Énergie	23 700 €
Contributions obligatoires	21 000 €
Maintenance	15 500 €
Locations	12 200 €
Contribution SDIS01	10 333 €
Assurances	9 400 €
Téléphone	3 500 €

En investissement : 1 016 180 €



### RECETTES

Report 2022	621 483 €*
Subventions	299 006 €
Emprunt	60 000 €
Dotation du budget de fonctionnement (amortissement)	16 690 €
Récupération taxes dont TVA	10 398 €
Autres	8 603 €



### DÉPENSES

#### PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

Défense externe contre l'incendie	347 000 €
City Stade	130 000 €
Bâtiments publics / Isolation école	125 000 €
Reversement à CCBS (excédent budget Eau & Assainissement 2022)	122 119 €
Toilettes sèches / Distributeurs	40 717 €
Acquisition terrain nu	40 000 €
Autres*	142 236 €

#### \*Autres

Outilage technique	35 000 €
Plantations ONF	33 500 €
Frais étude pour église St Étienne	29 000 €
Autre matériel	25 500 €
Emprunt	8 236 €
Matériel informatique école	6 300 €
Travaux d'office pour un tiers	4 700 €

\*Les reports 2022 comprennent l'excédent du budget Eau & Assainissement 2022.

**Nota :** Présentation des chiffres principaux dont les montants sont arrondis.

# HOMMAGE À...

## Pierre JACOB

Ancien Adjoint de la Commune de Saint-Bois 1995-2008

Décédé le 25 août 2023 à Saint-Bois

« Vendredi 25 août dernier, en fin de journée c'est l'émotion, Pierre JACOB vient de nous quitter plongeant toute la Commune dans la douleur, la peine.

Figure emblématique, Pierre était un personnage qui comptait, qui a marqué une Commune et bien au-delà, un personnage au tempérament bien trempé, écouté et respecté.

Pierre JACOB est né le 14 janvier 1960 à Belley. Il ira à l'école communale de Saint-Bois puis au collège et Lycée de Belley. Il poursuivra ses études à l'INSA à Villeurbanne où il sortira ingénieur.

Il enseignera les mathématiques et en parallèle accomplira sa passion : le travail de la terre. Homme de terroir, il travaillera sans relâche cette terre héritée de ses ancêtres.

Un travail dur, un travail bien fait pour une propriété bien tenue. Pierre Jacob était de tous les combats avec son implication forte aux moments des fêtes des fours, des fêtes du bois, de la pétanque ou des cartes les vendredis après-midi.

Je n'oublierai jamais cette période de 1995 - 2008 où Pierre m'a accompagné, secondé aux destinées de la Commune de Saint-Bois en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint. Là encore, ses connaissances fines de la Commune lui ont permis d'apporter des conseils avisés, précieux. Il avait la charge de s'occuper de l'entretien des chemins com-



munaux, du cimetière, du monument aux morts toujours bien entretenus par esprit et par respect pour ceux qui avant nous ont façonné cette Commune.

Pierre allait prendre sa retraite au printemps 2024, une retraite bien méritée.

Mais sa santé, fragilisée ces derniers mois, ces dernières semaines en a décidé autrement. Pierre nous a quittés ce vendredi 25 août effaçant depuis cette présence forte mais Pierre restera à jamais dans la mémoire collective de la Commune. »

**René VUILLEROD**  
**Ancien Maire de SAINT-BOIS**  
**Ancien 1<sup>er</sup> Adjoint d'ARBOYS-EN-BUGEY**



# CARNET DE FAMILLE 2023

## NAISSANCES

- 04/2023 Eléna COLLIN
- 06/2023 Ellynn SADON
- 08/2023 Paola FERNANDO
- 11/2023 Andréa NORIS

## MARIAGES

- 05/2023 Anne-Laure BELLEMIN et Jean-François REVERDY
- 05/2023 Audeline ROUSSILLOU et Alexis GALLAT
- 05/2023 Maud RELINGER et Nicolas CODRON
- 06/2023 Sophie STEFANOV et Jérémy BACAER

## PACS

- 06/2023 Marion MANSART SPELLANI et Thibault GARCIA

## DÉCÈS

- 01/2023 Anne MAYOT, née ULMANN  
Lucien SCHOENECKER
- 02/2023 Noëlle LANZONI
- 04/2023 Denis MAYOT
- 05/2023 Claude CHARNAUD
- 06/2023 Claude SUZZONI, née ROYERE
- 08/2023 Pierre JACOB
- 09/2023 Marcel VINCENT

